

PHI8290 Philosophie du droit/
PHI902A Séminaire en philosophie pratique 2
Automne 2023
Mercredis de 9h30 à 12h30
Dominique Leydet
Leydet.dominique@uqam.ca
(Disponibilités : Prendre rendez-vous par courriel)

PLAN DE COURS

I. DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE

Étude des principaux courants de réflexion en philosophie du droit contemporaine, en référence, le cas échéant, à leurs fondements historiques. Étude de thèmes comme la normativité juridique, le positivisme juridique, l'herméneutique juridique, la finalité du droit, les relations entre le droit, la loi et la constitution, le pluralisme juridique, le droit et la démocratie, les droits de l'homme et du citoyen.

II. DESCRIPTION SPÉCIFIQUE : « PROPRIÉTÉ, DROIT ET TERRITOIRE »

La question du territoire et des terres est au cœur des relations difficiles entre les peuples autochtones et les États coloniaux comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États Unis. Elle engage à la fois une réflexion en philosophie politique et en théorie du droit. Dans le cadre de ce séminaire, nous examinerons, plus particulièrement, trois ensembles de problèmes.

(1) La relation au territoire

Dans le monde occidental, le rapport à la terre est généralement ressaisi à travers la notion de propriété, laquelle suppose, depuis en gros la fin du XVIII^e siècle, ce que le code civil appellera « le droit d'user, de jouir et de disposer complètement d'un bien ». Cette conception du droit de propriété qui témoigne d'une césure entre la modernité et l'Europe féodale est associée au processus historique de la marchandisation des terres. Cette conception se distingue profondément des conceptions propres aux peuples autochtones, lesquelles reconnaissent un lien particulier au territoire et contiennent des normes et des pratiques qui en réglementent l'usage, tout en reposant sur des présupposés ontologiques et sur des visions du monde très différents où l'idée d'un pouvoir du « propriétaire » de disposer « librement » de sa terre n'a guère de sens. L'importance de ces différences pose des problèmes conceptuels : comment décrire, entrer en relation avec ces conceptions sans les dénaturer, sans les réduire à ce qui nous est familier, en les faisant « rentrer » dans les catégorisations dominantes? Ces questions sont d'autant plus difficiles qu'elles surgissent dans le contexte de rapports profondément asymétriques et souvent conflictuels entre les différents acteurs en cause : autochtones (conseils de bande, pouvoirs traditionnels, organisations militantes, etc.) et non autochtones (gouvernements, tribunaux, entreprises privées, etc.), et sur lesquels s'exerce la force gravitationnelle de l'économie de marché (Semaines 2 et 3; semaines 13 et 14).

(2) La dépossession autochtone

Le développement d'États coloniaux comme le Canada ou les États-Unis s'est réalisé à travers la dépossession des peuples autochtones. Cette dépossession territoriale peut être ressaisie de façon très différente selon les approches théoriques privilégiées. Nous en aborderons deux dans le cadre de ce séminaire. Dans un premier temps, nous travaillerons des auteurs que l'on peut rapprocher du courant de la théorie critique. Ils ressaisissent la dépossession en s'inspirant de la notion de « dépossession initiale »

formulée par Marx au Livre premier du *Capital*. Il s'agit alors de repenser la dépossession autochtone à travers des outils conceptuels qui permettent de lier colonialisme, capital et État. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à des auteurs qui se réclament de la tradition philosophique libérale. Nous verrons qu'ils ressaisissent l'enjeu de la dépossession d'une façon très différente, en en faisant essentiellement une question de justice corrective (dans la mesure où les droits de propriété n'ont pas été respectés). Dans cette seconde perspective, la notion de propriété elle-même et le contexte social plus général ne sont pas remis en cause. Il s'agit plutôt de tenter de réparer les torts commis dans le passé en faisant en sorte que cette réparation tienne compte d'un ensemble plus large de droits. Nous pourrions nous interroger sur les forces et les faiblesses de ces différentes approches théoriques (Semaines 5, 6, 7, 8).

(3) Les droits territoriaux autochtones, le « titre ancestral » et le droit

La reconnaissance des droits territoriaux autochtones a été traitée par les tribunaux comme une question touchant essentiellement la propriété des terres, évitant ainsi le plus possible l'épineuse question de la souveraineté autochtone. Cela soulève deux types d'enjeux intéressants pour nous. D'une part, cela permet de mettre en évidence les différences de traitement qu'ont subi et que subissent toujours les peuples autochtones s'agissant de la reconnaissance leurs droits à la propriété de leurs terres et du respect de ces droits relativement à d'autres titulaires de droits (non-autochtones). D'autre part, si le « titre ancestral » – le titre des peuples autochtones à leurs territoires – est ainsi ressaisi à travers le prisme du droit de propriété (le *Dominium*), distingué des notions de souveraineté et de juridiction (*l'Imperium*), les tentatives des tribunaux de définir le titre ancestral montrent que cette séparation – qui domine la pensée occidentale depuis la modernité – pose problèmes. De nombreux commentateurs ont ainsi tenté de montrer que les droits territoriaux autochtones ont nécessairement une dimension de droit public, mettant en lumière leur aspect proprement juridictionnel et politique. La réflexion sur les droits territoriaux autochtones conduit ainsi à s'interroger sur une série de distinctions clés dans la pensée occidentale : entre propriété et souveraineté; privé et public; société et État, en ce qui concerne notamment leur cohérence et leur fonction pratique (semaines 10-11-12).

III. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE - TEXTES

Le cours prend la forme d'un séminaire centré sur la discussion des textes au programme et dont la lecture est obligatoire (voir **V. Proposition d'évaluation**). Sauf exception, les textes apparaissant dans la description détaillée sont accessibles sur la plate-forme Moodle. Il n'y a pas de recueil de textes. Il est essentiel d'avoir avec vous les textes pertinents à la séance prévue pour leur discussion.

IV. PLAN DÉTAILLÉ

Semaine 1 (6 septembre)

Introduction à la thématique du cours; présentation du plan de cours et entente d'évaluation.

Semaine 2 (13 septembre) - Introduction historique et conceptuelle

Lectures obligatoires :

- Allan Greer, *Property and Dispossession*, Cambridge University Press, 2018: "Introduction" (p. 1-21; plus particulièrement les pages 11-21) et Chap. 11 "Property and Dispossession in an Age of Revolution", p. 389-436.

Lectures complémentaires suggérées

- Yaëll Emerich, *Droit commun des biens : Perspective transsystémique*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2016, chap. 1 Approche historique, p. 19-54.

- Jeremy Waldron, "Property and Ownership", *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Edward N. Zalta & Uri Nodelman (eds.), Fall 2020 Edition, 41 p.

Semaine 3 (20 septembre)

Conceptions autochtones du territoire (1)

Lectures obligatoires :

- Richard Overstall, "Encountering the Spirit of the Land: 'Property' in a Kinship-Based Legal Order" in *Despotic Dominion. Property Rights in British Settler Societies*, UBC Press, 2004, p. 22-49

- José Mailhot et Sylvie Vincent, « Le droit foncier montagnais », *Interculture*, XV (2-3), avril-mai 1982, 65-74

et

José Mailhot et Sylvie Vincent, *Le discours montagnais sur le territoire*, rapport soumis au Conseil Attikamek-Montagnais, août 1980, chapitre 2 Conception montagnaise du titre sur le territoire, p. 68-69 ; 91-124.

Semaine 4 (27 septembre) - Conceptions autochtones du territoire (2)

Lectures obligatoires :

- Paul Nadasdy, "'Property' and Aboriginal Land Claims in the Canadian Subarctic: Some Theoretical Considerations", *American Anthropologist*, 2002, 104(1), 247-261.

- Brian Thom, « The Paradox of Boundaries in Coast Salish Territories », *Cultural Geographies*, 2009, 16, 179-205.

Semaine 5 (4 octobre) - Dépossession des peuples autochtones et conceptualisation marxienne de l'appropriation initiale (1)

Lectures obligatoires :

Glen Sean Coulthard, *Peau rouge, masques blancs. Contre la politique coloniale de la reconnaissance*, LUX Éditeur, 2018

- « Introduction. Les sujets de l'Empire », p. 13-39 (notes 307-314)

- chap. 2 « Pour le territoire : la lutte pour l'autodétermination de la Nation Dénée », p. 93-137 (notes : p. 323-334).

Lectures complémentaires suggérées (semaines 5 et 6)

- William Clare Roberts, "What was Primitive Accumulation? Reconstructing the Origin of a Critical Concept", *European Journal of Political Theory*, 19(4), 2020, 532-552.

- Karl Marx, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Livre I, chap. XXIV. L'«accumulation initiale » (p. 691-736) et chap. XXV. La théorie moderne de la colonisation (p. 737-746), trad. révisée par J.-P. Lefebvre, Paris, Les Éditions sociales, 2022.

Semaine 6 (11 octobre) Dépossession des peuples autochtones et conceptualisation marxienne de l'appropriation initiale (2)

Lectures obligatoires :

- Robert Nichols, *Theft is Property. Dispossession and Critical Theory*, Duke University Press, 2020:

chap. 1 "That Sole and Despotic Dominion" (p. 16-51 et notes p. 165-175)

- chap. 2 "Marx, After the Feast" (p. 52-84 et notes p. 175-183)

Semaine 7 (18 octobre) - Dépossession historique des peuples autochtones et conceptions libérales de la justice (1)

Lectures obligatoires :

- Jeremy Waldron, "Indigeneity? First Peoples and Last Occupancy", *New Zealand Journal of Public and International Law*, 1, 2003, 55-82.
- Robert Nichols, "Indigeneity and the Settler Contract Today", *Philosophy and Social Criticism*, 39(2), 2013, 165-186.

Semaine 8 (25 octobre)

** Semaine de lecture **

Semaine 9 (1^{er} novembre) - Dépossession historique des peuples autochtones et conceptions libérales de la justice (2)

Lectures obligatoires :

- Margaret Moore, *A Political Theory of Territory*, Oxford, Oxford University Press, 2015.
Chap. 3 "Foundations of a Theory of Territory" (p. 34-70)
- Chap. 7 "Corrective Justice and the Wrongful Taking of Land, Territory, and Property" (p. 139-160)
et Jeremy Waldron, "Superseding Historical Injustice", *Ethics*, 103, 1992, lire p. 14-28.

Semaine 10 – 8 novembre – Souveraineté, propriété et territoire

Lectures obligatoires :

- Joseph William Singer, "Sovereignty and Property", *Northwestern University Law Review*, 86(1), extraits: Section I (p. 1-8); Section V (p. 40-51); Section VI (p. 51-56)
- Patrick Macklem, *Indigenous Difference and the Constitution of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, chap. 3 "Territory", (p. 76-106).

Lecture complémentaire suggérée :

- Morris R. Cohen, « Property and Sovereignty », *The Cornell Law Quarterly*, 13(1), 1927-1928, 8-30.

Semaine 11 (15 novembre) – Propriété, souveraineté et titre ancestral (1)

Lectures obligatoires :

- Gordon Christie, « A Colonial Reading of Recent Jurisprudence: *Sparrow*, *Delgamuukw* and *Haida Nation* », *Windsor Yearbook of Access to Justice*, 23(1), 2005, 17-54.
- Jeremy Webber, "The Public-Law Dimension of Indigenous Property Rights", *The Proposed Nordic Saami Convention: National and International Dimensions of Indigenous Property Rights*, eds. N. Bankes, T. Koivurova, Bloomsbury Publishing, 2013, p. 79-102.

Semaine 12 (22 novembre) – Propriété, souveraineté et titre ancestral (2)

Lectures obligatoires :

- Gordon Christie, « Who Makes Decisions Over Aboriginal Title Lands? », *UBC Law Review*, 48(3), 2015, 743-792.
- John Borrows, "Aboriginal Title and Private Property", *Supreme Court Law Review*, 71, 2015, 91-134

Semaine 13 (29 novembre) – Conceptions autochtones du rapport au territoire et négociations territoriales

- Nicholas Blomley, « Making Space for Property », *Annals of the Association of American Geographers*, 104(6), 2014, 1291-1306
- Carole Blackburn, "Searching for Guarantees in the Midst of Uncertainty: Negotiating Aboriginal Rights and Title in British Columbia", *American Anthropologist*, 107(4), 2005, p. 586-596

Semaine 14 (6 décembre) – (In)certitudes et coûts de la coexistence

- Sarah Morales, Brian Thom, « The Principle of Sharing and the Shadow of Canadian Property Law », *Creating Indigenous Property. Power, Rights, and Relationships*, eds. A. Cameron, S. Graben, V. Napoleon, Toronto, University of Toronto Press, 2020, p. 120-160.

- Eva Mackey, *Unsettled Expectations. Uncertainty, Land and Settler Decolonization*, Halifax & Winnipeg, Fernwood Publishing, 2016.

Chap. 1 "Genealogies of Certainty and Uncertainty" (extraits p. 31-40)

Part 2 Ontological Uncertainties and Resurgent Colonialism (Introduction); chap. 3 "Defending expectations" (p. 70- 100)

Semaine 15 (13 décembre) – Rencontres individuelles pour discuter du travail de session

V. PROPOSITION D'ÉVALUATION

- 1) Précis/Questions à préparer : Chaque étudiant.e devra au cours du trimestre préparer la discussion de deux textes au programme en envoyant au plus tard le lundi à 12h00 avant la séance désignée un « précis » du texte à discuter dans lequel des questions sont posées sur le texte (minimum de 5, maximum de 10 questions pour chaque texte). En séance, le/la responsable du texte mène la discussion qui se développe à partir des questions posées dans le précis. Il n'y a pas d'exposé à proprement parler. Cela requiert des autres participant.e.s au cours qu'ils/elles travaillent chacune des questions posées dans le précis en préparation de la séance. Un exemple de précis sera fourni aux étudiant.e.s à la 2^e séance du cours (= **15%** pour chaque précis).
- 2) Problématique du travail de session : À la **semaine 13**, remise de la problématique de votre travail de session (bref énoncé du sujet et du problème dont vous voulez traiter, thèse ou hypothèses que vous souhaitez soutenir/ explorer, brève description de la façon dont vous entendez procéder, plan schématique, bibliographie). Longueur maximale : 5 pages. (= **15 %**)
- 3) Participation : présence régulière et active au cours, participation qui témoigne d'une préparation sérieuse des textes et des questions posées dans les précis. (= **15%**).
- 4) Travail de session : Dans ce travail vous devez développer un question abordée au cours du trimestre. Dans un texte d'environ 7000 mots au total (+/- 10%), vous devez a) présenter clairement le sujet abordé, la problématique, le but poursuivi ; mener à bien le programme annoncé (ce qui inclut une réflexion critique sur le thème ou le problème traité). b) Ce travail doit comporter une bibliographie pertinente (constituée d'au moins 5 articles (ou de chapitres de livres ou livres) dont certains ne sont pas des lectures obligatoires du cours). Ce travail est à remettre au plus tard le **vendredi 23 décembre avant minuit** sous format électronique (**word**). Tout retard non motivé sera sanctionné (2 points par jour de retard). (= **40%**)

Critères d'évaluation : Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés; Clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation ; qualité de la langue (orthographe et syntaxe) ; utilisation judicieuse de la littérature secondaire.

N.B. La présence régulière en cours est requise et tous les travaux sont des prestations individuelles.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression induite exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.

La Politique n° 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;

- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>